

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 MAI 2002
COMPTE RENDU

L'Assemblée Communale s'est réunie le 30 mai 2002 sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Etaients présents : Mme Joëlle SCHIRRER, M. Vincent FUSTER, Mme Lucille LAMY, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Danièle TETU (à compter de la question n° 13), Mme Martine BULTOT (à compter de la question n° 42), M. Jean-Claude CHEVAILLER, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Mme Françoise FELLMANN, M. Michel ROIGNOT, Mme Marie-Guite DUFAY, Mme Nicole DAHAN, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Jacqueline PANIER, Mme Françoise PRESSE, Mme Danièle POISSENOT, Mme Corinne TISSIER, M. Michel LOYAT, M. Patrick BONTEMPS, M. Benoît CYPRIANI, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Patrick BOURQUE, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Denis BAUD, M. Jean-Loup COLY, Mme Catherine BALLOT, M. Bruno MEDJALDI, M. Eric ALAUZET, M. Christophe LIME, Mme Annie MENETRIER, M. Franck MONNEUR (à compter de la question n° 43), Mme Annaïck CHAUVET, M. Abdel GHEZALI, Mme Karine GEIGER, M. Sébastien MAIRE, Mme Safia N'MINEJ, M. Marcel POCHARD, M. Jean ROSSELOT, Mme Martine ROPERS, Mme Claire CASENOVE, Mme Catherine PUGET, M. Bernard LAMBERT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Nicole WEINMAN, Mme Françoise BRANGET (jusqu'à la question n° 22), M. Pascal BONNET, M. Alexandre CHIRIER.

Secrétaire : Mme Safia N'MINEJ.

Absents : M. Jean-Claude ROY, Mme Rosine CHAVIN-SIMONOT, Mme Danièle TETU (jusqu'à la question n° 12), M. Jacques MARIOT, Mme Martine BULTOT (jusqu'à la question n° 41), Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER, M. Bruno LEGEARD, Mme Frédérique MOZER, M. Franck MONNEUR (jusqu'à la question n° 42), M. Emmanuel DUMONT, Mme Françoise BRANGET (à compter de la question n° 23), M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN.

Procurations de vote : M. Jean-Claude ROY à M. Michel LOYAT, Mme Danièle TETU à Mme Françoise FELLMANN (jusqu'à la question n° 12), M. Jacques MARIOT à M. Vincent FUSTER, Mme Martine BULTOT à Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA (jusqu'à la question n° 41), M. Bruno LEGEARD à M. Benoît CYPRIANI, Mme Frédérique MOZER à Mme Catherine BALLOT, M. Franck MONNEUR à M. Michel ROIGNOT (jusqu'à la question n° 42), M. Emmanuel DUMONT à M. Bruno MEDJALDI, Mme Françoise BRANGET à Mme Catherine PUGET (à compter de la question n° 23), M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN à M. Pascal BONNET.

* * *

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

- 1 Exercice 2002** - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'Assemblée Communale a pris acte de ce bilan.

Lors de la discussion relative au centre commercial Brulard, M. le Maire a accordé à l'opposition municipale une interruption de séance d'environ huit minutes.

- 2 - SEM de la Citadelle** - Remplacement d'un administrateur

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné Françoise FELLMANN pour siéger au Conseil d'Administration de la SEM de la Citadelle en remplacement de M. le Maire.

- 3 - Syndicat Mixte pour l'Etude de l'Assainissement de la Vallée du Doubs** -
Modification des statuts - Approbation

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé cette modification qui concerne le transfert du siège du Syndicat Mixte à la Mairie de Novillars.

N'ont pas pris part au vote : M. LIME, Mme DAHAN, Mme TETU, Mme CHAUVET.

- 4 - Réseau LUMIERE** - Transfert du réseau au Syndicat Mixte LUMIERE - Conventions avec les partenaires

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le transfert de propriété du réseau qui sera effectué à titre gratuit et a autorisé M. le Maire à signer les actes à intervenir.

Valeur de la quote part du réseau pour la Ville : 94 383 €.

N'ont pas pris part au vote : M. le Maire, M. DUMONT, Mme PRESSE, M. FUSTER.

Finances

- 5 - Comptabilité - Exercice 2002** - Transferts de crédits

Approuvés à l'unanimité.

6 - Comptabilité - Exercice 2002 - Ouvertures de crédits reprises au budget par décisions modificatives

Approuvées à l'unanimité.

7 - Bibliothèques Municipales - Tarification des impressions d'écran - Vente d'une carte Impression Ecran

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les tarifs suivants :

* 0,15 € pour une impression A4 noir et blanc,

* 0,60 € pour une impression A4 couleur,

et a autorisé la vente d'une carte nominative comportant un certain nombre d'unités :

* carte à 20 unités au prix de 3 €,

* carte à 40 unités au prix de 6 €,

* carte à 60 unités au prix de 9 €.

Garanties d'emprunts

8 - SAIEMB - Réalisation de 2 logements 11-13, avenue de Bourgogne à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un emprunt de 22 714,90 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Modification de la délibération du 17 janvier 2002

Adopté à l'unanimité.

N'a pas pris part au vote : M. FUSTER.

9 - Office Public d'HLM du Département du Doubs-Habitat 25 - Réhabilitation de 37 logements 2 et 4, rue Camus et 2, 4, 6, rue Anatole France à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt PALULOS de 340 124,48 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

10 - Office Public d'HLM du Département du Doubs-Habitat 25 - Réhabilitation de 32 logements 31 à 45, rue de Dole à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt PALULOS de 409 858 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

11 - Office Public Municipal d'HLM de Besançon - Réhabilitation de 330 logements 8 à 26, rue de Savoie à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 % d'un prêt PALULOS de 2 589 014 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

N'a pas pris part au vote : M. BAUD.

12 - SA d'HLM des Régions du Sud-Est - Construction de 14 logements PLS et 15 logements PLUS 37, rue Romain Roussel à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, de deux emprunts de 928 075 € et 981 899 € contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

Subventions - Encaissement et réaffectation

13 - Subventions au sport bisontin de haut niveau - Contrats d'objectifs «sports collectifs» - Saison 2001-2002 - Deuxième répartition (actualisation)

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le versement des subventions suivantes :

E.S.B. «F»	Hand féminin	Division 1	46 002 €
(compris 4 matches Coupe d'Europe pour 24 392 €)			
B.R.C.	Football	National	21 610 €
B.B.C.D.	Basket	Pro.A	38 589 €
(situation intermédiaire saison 2001/2002)			
B.H.C.	Hockey	Division 1	2 881 €
E.S.B. «M»	Hand-ball	Division 2	12 348 €
U.F.F.B.	Foot féminin	National 1.B	823 €

M. MARIOT n'a pas pris part au vote pour la subvention attribuée à l'ESB «F».

14 - Subventions exceptionnelles à des associations sportives

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le versement des subventions suivantes :

- Sport Nautique Bisontin : 7 650 € (participation aux travaux de remise en état),

- Besançon Volley-Ball : 760 € (participation au déplacement à Aurillac dans le cadre de la poule finale du Championnat de France),

- District de Pétanque : 530 € (subvention complémentaire suite à une erreur lors du premier versement),

- Aéro Club du Doubs : 760 € (participation au financement du meeting aérien de Thise).

15 - Subventions aux sociétés de musique - Répartition au titre de l'exercice 2002

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de verser les subventions suivantes :

	Orchestre		Ecole		Total	
	2001	2002	2001	2002	2001	2002
Fédération Musicale de Franche-Comté	381 €	381 €	-	-	381 €	381 €
Institut Musical Européen	763 €	763 €	-	-	763 €	763 €
Harmonie des Chaprais	5 030 €	5 030 €	5 099 €	6 184 €	10 129 €	11 214 €
Concorde de Saint-Ferjeux	4 421 €	4 421 €	2 185 €	1 628 €	6 606 €	6 049 €
Harmonie Municipale	-	-	10 781 €	10 253 €	10 781 €	10 253 €
Total	10 595 €	10 595 €	18 065 €	18 065 €	28 660 €	28 660 €

16 - Écoles primaires et maternelles - Année 2002 - Subventions aux associations péri-scolaires et à la SAPADEMA

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

ENSEIGNEMENT DU 1ER DEGRE	Objet	Rappel 2001	2002
Pupilles du Doubs (PEP 25)	Fonctionnement bureau	1 372,04 €	1 372,04 €
Coopérative Ecole primaire Bourgogne	CD Victor HUGO		150,00 €
Coopérative Ecole primaire Grette			230,00 €
Union Départementale des Délégués de l'Education	Fonctionnement bureau	152,45 €	152,45 €
PEP- SAPADEMA (Service d'Aide A Domicile aux Enfants Malades et Accidentés)	Fonctionnement bureau	1 524,49 €	1 524,49 €
			3 428,98 €

17 - Secteur Relations Internationales - Subventions aux établissements d'enseignement et associations

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

1 - à des établissements d'enseignement

- 144 € au Lycée Pergaud pour l'accueil de 12 élèves de Huddersfield du 25 février au 2 mars 2002

- et 974 € au Lycée Pergaud pour le déplacement de 12 élèves à Huddersfield (Angleterre) du 13 au 20 avril 2002 (échange scolaire)

- 382 € au Collège Stendhal pour le déplacement de 25 élèves à Carthagène (Espagne) du 7 au 16 mars 2002 (échange scolaire)

- 340 € au Collège Camus pour le déplacement de 28 élèves à St-Wendel (Allemagne) du 15 au 22 mars 2002 (échange scolaire)

- 299 € au Lycée Pergaud pour le déplacement de 27 élèves à Böblingen (Allemagne) du 26 avril au 2 mai 2002 (échange scolaire)

- 430 € au Collège Proudhon pour le déplacement de 17 élèves à Pavie (Italie) du 28 février au 9 mars 2002

- et 238 € au Collège Proudhon pour l'accueil de 17 élèves de Pavie du 15 au 22 avril 2002 (échange scolaire)

- 709 € au Collège Victor Hugo pour le déplacement de 28 élèves à Pavie du 28 février au 9 mars 2002

- et 392 € au Collège Victor Hugo pour l'accueil de 28 élèves de Pavie du 15 au 22 avril 2002 (échange scolaire)

- 382 € au Collège St Joseph pour le déplacement de 24 élèves à Londres du 24 février au 2 mars 2002 (échange scolaire)

- 1 220 € au Collège Proudhon pour le déplacement de 29 élèves à Huddersfield (Angleterre) du 1er au 11 mai 2002

- 270 € au Collège Proudhon pour l'accueil de 34 élèves de Huddersfield du 13 au 21 juin 2002 (échange scolaire)

- 471 € au Lycée Pergaud pour le déplacement de 27 élèves à Nuremberg (Allemagne) du 15 au 22 mars 2002 (échange scolaire)

- 205 € au Collège Stendhal pour l'accueil de 16 élèves de Fribourg (Allemagne) du 16 au 23 mars 2002

- et 115 € au Collège Stendhal pour le déplacement de 15 élèves à Fribourg du 1er au 8 mai 2002 (échange scolaire)

- 763 € au Lycée Pasteur pour le déplacement de 46 élèves à Pavie (Italie) du 18 au 23 mars 2002

- et 480 € au Lycée Pasteur pour l'accueil de 45 élèves de Pavie du 22 au 27 avril 2002 (échange scolaire)

- 280 € au Lycée Victor Hugo pour l'accueil de 20 élèves de Fribourg du 27 avril au 4 mai 2002 (échange scolaire)

- 230 € au Centre de Formation Professionnelle Agricole de Châteaufarine pour l'accueil de 17 étudiants de Kuopio (Finlande) du 7 au 13 mars 2002 (échange professionnel)

- 208 € au Collège Sainte Ursule pour l'accueil de 13 élèves de Huddersfield (Angleterre) du 21 au 28 avril 2002 (échange scolaire).

2 - à des associations

- 126 € au Théâtre Universitaire de Franche-Comté (TUFC) pour l'accueil de 9 étudiants de Tver (Russie) du 10 au 17 mars 2002

- et 192 € au TUFC pour l'accueil de 16 étudiants de Neuchâtel (Suisse) du 11 au 16 mars 2002 (échange culturel). Ces deux délégations étaient invitées à prendre part aux 11^{èmes} Rencontres Internationales du Théâtre Universitaire organisées par le TUFC du 11 au 15 mars 2002

- 382 € au Théâtre Universitaire de Franche-Comté pour le déplacement de 20 étudiants à Zagreb (Croatie) du 19 au 27 janvier 2002 afin d'y participer aux Rencontres Internationales de Théâtre Universitaire de Zagreb (échange culturel)

18 - Secteur Relations Internationales - Séjour international de jeunes à Fribourg - Organisation matérielle et financière

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé l'encaissement et la réaffectation des participations des familles pour ce séjour (85 € par enfant).

19 - Secteur Relations Internationales - Accueil de la troupe TANABLY de Man (Côte d'Ivoire) - Organisation matérielle et financière - Conventions avec l'ARDECOD et avec le CROUS

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- de verser une subvention de 1 525 € à l'ARDECOD au titre de la participation aux frais d'avion,

- d'autoriser le versement de la somme de 800 € à l'ARDECOD correspondant à une participation aux frais des 2 spectacles,

- de prendre en charge les frais d'hébergement (environ 492 €), de repas (951,60 €) et de transport (achat de tickets bus) pour le séjour de la troupe TANABLY à Besançon,

- d'autoriser M. le Maire à signer les conventions correspondantes avec l'ARDECOD et le CROUS.

N'a pas pris part au vote : M. Sébastien Maire.

20 - Secteur Relations Internationales - Attribution de bourses aux projets internationaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

* L'association ASSO BURKINA pour son projet de création d'un centre de documentation pédagogique et informatique multimédia associatif à Bobodioulasso, au Burkina Faso - Bourse accordée : 1 500 €

* L'AROEVEN (Association Régionale des Oeuvres Educatives et de Vacances de l'Education Nationale), pour son projet de rencontres de jeunes autour de Victor Hugo du 25 juillet au 4 août, qui associe des jeunes de Besançon et de 7 villes jumelées avec Besançon (Fribourg-en-Brigau, Pavie, Neuchâtel, Kuopio, Bistrizia, Bielsko-Biala et Tver) ainsi que Valladolid en Espagne - Bourse accordée : 1 500 €

* L'association SOLIDARITÉ PÉROU, pour son projet d'acquisition de terrain pour la création d'une maison des jeunes dans un bidonville d'Ano Nuevo de Comas, en banlieue de Lima - Bourse accordée : 1 172 €

* L'association ADS (Aide au Développement du Sahel), pour le projet de stage et d'étude d'application clinique en pédiatrie de deux étudiantes en 5^{ème} année de Médecine à l'Université de Franche-Comté, sur le thème du développement du jeune enfant et la malnutrition, au sein de l'Hôpital d'Agadez au Niger - Bourse accordée : 750 €

* Le Rotary Club de Besançon Utinam, pour son projet de dons de mobilier et matériel scolaires (caisses transformables en mobilier scolaire réalisées par la classe CLIPA du CFA du Bâtiment de Besançon destinées à acheminer des livres et du matériel

scolaire) aux élèves et aux enfants du département de M'Bour au Sénégal - Bourse accordée : 750 €

* L'association Graines de Terriens (de l'IUP «Génie des Territoires et de l'Environnement de Besançon»), pour son projet portant sur la mise en valeur du milieu naturel et du développement économique local, dans le village de Parva en Roumanie - Bourse accordée : 750 €

* Le Lycée Saint-Jean, pour le projet de recherche de débouchés commerciaux et d'étude de notoriété du commerce équitable d'une coopérative de femmes de Ouagadougou fabriquant des produits artisanaux - Bourse accordée : 750 €

* Les Scouts de France de Besançon centre, pour leur projet de chantier humanitaire en Inde (réalisation de canaux d'irrigation, prévention SIDA, animations) prévu cet été dans un petit village des environs de Pondichéry (Tamil Nadu) - Bourse accordée : 450 €.

21 - Info Point Europe Franche-Comté - Visite de la maison Jean MONNET - Organisation matérielle du déplacement

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé l'Info Point Europe à percevoir le montant des droits d'inscription pour ce déplacement (55 € par personne) et s'est prononcé favorablement sur l'élargissement temporaire des régies de dépenses et de recettes de cet établissement.

22 - Centenaire de l'ENSMM - Attribution d'une subvention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de verser une subvention de 10 000 € au titre d'une participation au programme de manifestations prévues dans le cadre du centenaire de l'ENSMM.

N'ont pas pris part au vote : M. le Maire et M. MAIRE.

23 - Pépinière Municipale d'Entreprises de Palente -Aide à la formation de créateurs d'entreprises ayant signé un plan d'affaire avec Rive Boutique de Gestion

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'allouer à Rive Boutique de Gestion une somme de 13 722 € pour les plans d'affaires des entreprises suivantes :

- IFRACOM SARL,
- ERIC B STUDIO SARL,
- TRACE-DATA SARL,

et de solliciter les aides des autres collectivités.

24 - Vie Associative - Première répartition de subventions 2002

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes à l'unanimité, à l'exception de la subvention à ATTAC approuvée à la majorité (quatre Conseillers ayant voté contre et huit s'étant abstenus).

Associations	Proposition Commission 2002	Rappel 2001	
		en F	en €
Comités de Quartiers			
Comité de Quartier de Bregille	9 150,00 €	60 000,00	9 146,94
Comité de Quartier des Chaprais	1 000,00 €	7 000,00	1 067,14
Comité de Quartier des Montboucons	800,00 €	5 000,00	762,25
Comité de Quartier de Planoise	2 300,00 €	30 000,00	4 573,47
Comité de Quartier des Prés-de-Vaux	1 500,00 €	10 000,00	1 524,49
Comité de Quartier de Saint-Claude	15 000,00 €	100 000,00	15 244,9
Comité de Quartier de Saint-Claude (<i>personnel</i>)	12 200,00 €	20 000,00	3 048,98
Comité de Quartier des Torcols	450,00 €	2 000,00	304,90
Associations de Quartiers			
Colline des Tilleroyes	800,00 €	5 000,00	762,25
Combe Saragosse	1 100,00 €	7 000,00	1 067,14
Commune Libre de Saint-Ferjeux	1 200,00 €	8 000,00	1 219,59
Loisirs et Culture de Saint-Claude	150,00 €	1 000,00	152,45
Maison de Quartier de Velotte	600,00 €	3 000,00	457,35
Palente-Village	300,00 €	2 000,00	304,90
Planoise-Avenir	300,00 €	2 000,00	304,90
Tambour Battant	2 300,00 €	12 500,00	1 905,61
La Torcolienne	300,00 €	0,00	0,00
Nature et Loisirs			
A.B.C. Echecs	1 500,00 €	10 000,00	1 524,49
A.U.B. (Association des Usagers de la Bicyclette)	300,00 €	2 000,00	304,90
Amis de la Nature	600,00 €	4 000,00	609,80
Besançon Auto Miniature	300,00 €	2 000,00	304,90
Club Photo de Planoise	300,00 €	2 000,00	304,90
Groupe Spéléologique du Doubs	1 200,00 €	8 000,00	1 219,59
Les Nyctalopithèques	150,00 €	1 000,00	152,45
Les Spiteurs Fous	150,00 €	1 000,00	152,45
S.H.A.G. (Société Hétéromorphe des Amateurs de Gouffres)	700,00 €	5 000,00	762,25
La Tour Prends Garde !	3 000,00 €	20 000,00	3 048,98
Société Numismatique	300,00 €	2 000,00	304,90
La Voie des Fleurs	400,00 €	2 500,00	381,12
Anciens Combattants			
A.D.I.R.P.	450,00 €	3 000,00	457,35

Associations	Proposition Commission 2002	Rappel 2001	
		en F	en €
Anciens Combattants de la S.N.C.F.	150,00 €	1 000,00	152,45
Droits des Rapatriés d'Afrique du Nord	400,00 €	2 500,00	381,12
Mémoire de la Résistance	400,00 €	0,00	0,00
Divers			
A.T.T.A.C.	300,00 €	2 000,00	304,90
Centre Culturel Esperanto	400,00 €	2 500,00	381,12
Franche-Comté Consommateurs	1 500,00 €	15 000,00	2 286,74
R.E.C.I.D.E.V. (REseau Citoyenneté DEveloppement)	2 000,00 €	12 000,00	1 829,39
Société Protectrice des Animaux	4 600,00 €	30 000,00	4 573,47
U.F.C. Que Choisir ?	1 500,00 €	10 000,00	1 524,49
Afriq'Energies / Gravier Blancs	500,00 €		0,00
Amicale Franco-Turque	300,00 €		0,00
TOTAUX :	71 000,00 €	412 000,00	62 809,02

N'ont pas pris part au vote pour les subventions aux comités de quartiers suivants : M. COLY, Mme GEIGER (Bregille), Mme TISSIER, M. MEDJALDI (Saint-Claude), Mme SCHIRER, Mme PANIER (Chaprais), Mme PRESSE, M. DAHOUI (Prés de Vaux), M. ALAUZET (Combe Saragosse).

25 - Subventions culturelles au titre de l'exercice 2002

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- aux associations

Associations	Proposition Commission 2002	Rappel 2001	
		en F	en €
Pratique Théâtrale			
Compagnie Gravitation	2 000,00 €	0,00	0,00
Compagnie Boutique du Conte	1 600,00 €	10 000,00	1 524,49
Compagnie Embarquez	2 300,00 €	15 000,00	2 286,74
Compagnie L.T.S.	800,00 €	5 000,00	762,25
Compagnie des Mimes, théâtre de mains en Franche-Comté	800,00 €	0,00	0,00
Compagnie Minette Bouclette	800,00 €	0,00	0,00
Compagnie du P'tit Vélo	1 600,00 €	10 000,00	1 524,49
Compagnie Teraluna	1 200,00 €	0,00	0,00
Association C.R.I.S. (ex-Solitaires Intempestifs)	15 000,00 €	100 000,00	15 240,9
La Grave et Burlesque Equipée du Cycliste	1 600,00 €	10 000,00	1 524,49
Le Hors-Là	2 300,00 €	15 000,00	2 286,74

Associations	Proposition Commission 2002	Rappel 2001	
		en F	en €
Noce (ex-Théâtre du Zèbre)	1 600,00 €	0,00	0,00
Théâtre Alcyon	1 600,00 €	10 000,00	1 524,49
Théâtre Envie	800,00 €	5 000,00	762,25
Théâtre des Manches à Balais	2 300,00 €	20 000,00	3 048,98
Théâtre du Tohu-Bohu	800,00 €	5 000,00	762,25
Théâtre Universitaire	1 600,00 €	15 000,00	2 286,74
Pratique Musicale			
Choeur Schütz	2 200,00 €	15 000,00	2 286,74
Chorale l'Alouette (A Coeur Joie)	300,00 €	2 000,00	304,90
Contraste, Ensemble Vocal de Franche-Comté	2 200,00 €	0,00	0,00
Le Contrepoint	2 200,00 €	15 000,00	2 286,74
Déplier la Musique	300,00 €	2 000,00	304,90
Les Enfants de l'Espoir	800,00 €	5 000,00	762,25
Ensemble Da Camera	2 200,00 €	15 000,00	2 286,74
Harmonica Comté	800,00 €	5 000,00	762,25
Jeunes Musiciens et Danseurs du C.N.R.	2 000,00 €	15 000,00	2 286,74
Le Labyrinthe	1 300,00 €	10 000,00	1 524,49
Orchestre Philharmonique	2 600,00 €	15 000,00	2 286,74
Orchestre Universitaire	1 200,00 €	3 000,00	457,35
Orgue et Culture	1 200,00 €	8 000,00	1 219,59
Société des Concerts	1 000,00 €	7 000,00	1 067,14
Tetraktys	4 000,00 €	25 000,00	3 811,23
Musiques Actuelles			
A.M.I.B.	13 500,00 €	80 000,00	12 195,92
Association ART MONIE	1 000,00 €	0,00	0,00
AS.PRO.JAZZ	5 000,00 €	30 000,00	4 573,47
Le Bastion	5 000,00 €	20 000,00	3 048,98
Le Cylindre	12 200,00 €	70 000,00	10 671,43
Association Découvert Autorisé	2 500,00 €	0,00	0,00
Elektrophonie	1 000,00 €	0,00	0,00
Fédération HIÉRO (barathon)	1 500,00 €	10 000,00	1 524,49
Radio Campus (<i>L'Herbe en Zik</i>)	4 500,00 €	0,00	0,00
Le Sonotone	1 500,00 €	0,00	0,00
Tao Saxophone Quartet	1 600,00 €	10 000,00	1 524,49
Ateliers Musicaux			
C.A.E.M. Planoise	12 100,00 €	88 250,00	13 453,63
Atelier Musical des Clairs-Soleils	6 100,00 €	39 950,00	6 090,34
Atelier Musical de Saint-Ferjeux	6 000,00 €	55 350,00	8 438,05
Atelier Musical de Velotte	5 300,00 €	38 200,00	5 823,55
Atelier Musical de Montrapon	7 500,00 €	49 050,00	7 477,62
Ecole M.J.C. Palente	12 400,00 €	74 000,00	11 281,23
Danse			
Compagnie du Courant d'Air	1 500,00 €	10 000,00	1 524,49

Associations	Proposition Commission 2002	Rappel 2001	
		en F	en €
Compagnie Pernette / Association Na	13 000,00 €	100 000,00	15 244,90
Muse et Danse	1 500,00 €	10 000,00	1 524,49
Cirque / Arts de la Rue			
Cirque Plume	22 500,00 €	150 000,00	22 867,35
Passe-Muraille (école de cirque)	8 000,00 €	0,00	0,00
Arts Plastiques			
Centre d'Art Mobile	4 500,00 €	30 000,00	4 573,47
Le Pavé dans la Mare	4 600,00 €	22 000,00	3 353,88
Lecture			
Croqu'livre	3 000,00 €	20 000,00	3 048,98
La Distraction des Malades	500,00 €	3 000,00	457,35
Larvatus Prodeo	3 000,00 €	20 000,00	3 048,98
Pas sérial s'abstenir	1 800,00 €	10 000,00	1 524,49
Sociétés Savantes			
Association Astronomique de Franche-Comté	1 500,00 €	10 000,00	1 524,49
Diffusion, promotion de spectacles			
Amis de l'Orgue	1 200,00 €	8 000,00	1 219,59
C.C.P.P.O.	2 000,00 €	0,00	0,00
Dev'Art	5 000,00 €	30 000,00	4 573,47
La Grosse Entreprise et ses 120 Petits	1 700,00 €	0,00	0,00
Jeunesses Musicales de France	1 800,00 €	12 000,00	1 829,39
Divers			
M.A.P.E. (Maquette-Archi-Patrim-Envir)	3 000,00 €		
Real et Chefop	3 000,00 €	0,00	0,00
TOTAUX :	244 800,00 €	1 362 800,00	207 601,13

- au titre du Fonds d'Intervention Culturelle

Contrat de ville 2002 / volet culture		
Projet	Association	Proposition
* documentaire de F. ROYET à la Maison d'Arrêt	Espace Planoise	4 575,00 €
* le grand festin	MJC Palente	7 623,00 €
* import / export	Le pavé dans la mare	9 146,00 €
TOTAL		21 344,00 €

26 - Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Prêt d'une peinture de G. COURBET - Encaissement et réaffectation d'un mécénat japonais

A l'unanimité, le Conseil Municipal a accepté ce mécénat d'un montant de 6 000 €.

27 - Orchestre de Besançon - Participation de l'État (DRAC Franche-Comté), de la Région de Franche-Comté et du Département du Doubs à son fonctionnement - Encaissement et réaffectation des subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le budget du fonctionnement de l'Orchestre dont les prévisions s'établissent comme suit :

Dépenses

Frais artistiques (rémunération du directeur artistique, des chefs d'orchestre, solistes, musiciens)	694 000 €
Frais techniques	57 000 €
Frais administratifs	61 000 €
TOTAL :	812 000 €

Recettes

Ville de Besançon	451 000 €
Département du Doubs	8 000 €
Région de Franche-Comté	152 000 €
D.R.A.C. Franche-Comté	86 000 €
Opéra théâtre	70 000 €
Billetterie	45 000 €
TOTAL :	812 000 €

28 - Bibliothèques Municipales - Encaissement et réaffectation de subventions de la Région de Franche-Comté attribuées au titre de la politique «Fonds de Conservation de l'Écrit»

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé l'encaissement et la réaffectation de deux subventions de la Région de Franche-Comté :

- 11 499,23 € pour la restauration de 80 dessins de la collection Pâris (environ 75 % du coût global de 15 332,56 €),
- 2 611,45 € pour la restauration de sept ouvrages et d'un registre des archives municipales (environ 75 % du coût total de 3 482,32 €).

29 - Bibliothèques Municipales - Chèque avantage bibliothèque - Convention avec la Région de Franche-Comté - Encaissement et réaffectation de la subvention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé l'encaissement et la réaffectation de cette subvention (30 500 €) destinée à compenser le manque à gagner pour la Ville dans le cadre de l'abonnement gratuit dans les bibliothèques pour les détenteurs de la carte Avantages jeunes et a autorisé M. le Maire à signer la convention correspondante.

Culture

30 - Musée du Temps - Création d'une boutique de vente

A l'unanimité, le Conseil Municipal a dans ce cadre :

- autorisé M. le Maire à fixer les tarifs des objets vendus dans la boutique par arrêté, conformément à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal du 12 avril 2001, et à décider d'actions promotionnelles,

- décidé que la moitié du produit de la vente de ces objets soit systématiquement réaffectée à la reconstitution du stock,

- autorisé M. le Maire à signer la déclaration d'assujettissement à la TVA de l'activité de la Boutique du Musée du Temps,

- approuvé la mise en place d'un dépôt vente librairie dans l'espace commercial du Musée du Temps et autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville de Besançon et la librairie «Les Sandales d'Empédocle» ou d'autres partenaires,

- autorisé M. le Maire à fixer par arrêté après avis conforme du comptable public la constitution de la régie de recettes dont l'objet est défini ci-dessus.

Politique de la Ville

31 - Opération d'été Top Vacances 2002 - Adoption des tarifs des activités et des modes de rémunération des animateurs temporaires

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les tarifs et rémunérations suivants :

*** Tarifs des activités**

- CLSH : 1€ la demi-journée pour les allocataires munis de bons CAF ou MSA,
- mini-séjours : 5,50 € par jour pour les allocataires munis de bons CAF ou MSA,
- animation en pied d'immeubles : gratuit,
- activités de proximité (sorties sur le territoire communal, stages thématiques ...) : 1 € la demi-journée, 2 € la journée.
- activités extérieures (sorties organisées hors territoire communal) : 3,50 € la journée.

*** Rémunération du personnel vacataire** (indemnité journalière)

- Directeur ou directeur Adjoint ou animateur BAFA intervenant en direction des adolescents (BAFD, licence STAPS, BEATEP, BE Sportif, etc., ou BAFA avec expérience professionnelle) : 40 €
- Animateur BAFA intervenant en direction des enfants : 34 €
- animateur BAFA Stagiaire : 25 €

32 - Animation de quartiers - Avenants programmatifs 2002 avec le Foyer des Jeunes Travailleurs «Les Oiseaux», la MJC Palente, l'ASEP, le CRIJ et le Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux - Autorisation de prorogation jusqu'au 31 décembre 2002 des conventions avec le Comité de Quartier Rosemont/Sain-Ferjeux et la MJC de Palente

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire à signer les avenants programmatifs 2002 avec ces 5 associations (étant précisé que les subventions attribuées à ces associations ont déjà été autorisées lors du vote du Budget Primitif 2002),

- d'autoriser M. le Maire à proroger les conventions avec le Comité de quartier de Rosemont Saint-Ferjeux et la MJC de Palente jusqu'au 31 décembre 2002,

- d'attribuer une subvention complémentaire de 7 900 € à la MJC de Palente pour l'entretien des locaux situés 24 rue des Roses.

N'ont pas pris part au vote pour les points concernant les associations où ils représentent la Ville : M. le Maire (FJT Les Oiseaux), M. BONTEMPS et Mme TISSIER (ASEP des Cras), Mme N'MINEJ, Mme FELLMANN et Mme FALCINELLA (CRIJ), M. BONTEMPS, Mme PRESSE, Mme MENETRIER et M. MEDJALDI (MJC Palente), M. BONTEMPS, M. CYPRIANI et M. MONNEUR (Comité de Quartier Rosemont Saint-Ferjeux).

Conventions

33 - Contrat de Ville quartier Palente-Orchamps - Place des Tilleuls - Convention d'occupation et de gestion du domaine SAFC

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer dans ce cadre la convention relative aux modalités d'intervention de chacun des deux partenaires pour la gestion et l'entretien des équipements et des espaces.

M. BAUD n'a pas pris part au vote.

34 - Palais Granvelle - Convention avec l'Université pour une étude historique

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer avec l'Université une convention relative au bilan des travaux de recherches historiques et au plan d'exploration des archives à l'étranger concernant le Palais Granvelle.

Coût : 1 525 €.

Environnement

35 - Installations classées pour la protection de l'environnement - Suivi de l'évolution de la pollution du site BOLLORÉ-ÉNERGIE, rue de Chardonnet à Besançon - Information du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal a pris acte des mesures prises en la matière, et notamment la mise en place de piézomètres pour l'analyse de la présence d'hydrocarbures sur le site.

36 - Installations classées pour la protection de l'environnement - Entreprise SPIC TECHNIDEC - Autorisation d'exploiter ses activités exercées 3, 6, rue Becquerel et 8, rue Branly à Besançon - Information du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal a pris acte de l'autorisation accordée à cette entreprise d'exercer ses activités sur ces nouveaux sites.

Urbanisme - Action Foncière

37 - Acquisition d'une parcelle de terrain, chemin des Essarts aux Consorts PAULIN

Adopté à l'unanimité.

Dépense : 6 619,88 € (334 m²).

38 - Acquisition de terrains militaires sur les sites «Joffre-Brulard» et Bregille

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé cette acquisition d'une superficie totale de 15 ha 66 a 78 ca pour le site «Joffre-Brulard» et de 20 ha 26 a 87 ca pour Bregille, sachant qu'elle sera réalisée en deux fois (2002 et 2006) pour «Joffre-Brulard».

Acquisitions 2002 :

- site «Joffre-Brulard» : 243 308,63 € (14 ha 59 a 57 ca)

- site Bregille : 46 344,50 € (20 ha 26 a 87 ca).

39 - Aliénation d'une propriété communale 21, chemin des Justices à la SAFC

Adopté à l'unanimité.

Cession à titre gratuit (valeur 15 320 € correspondant à la participation de la Ville au projet).

M. BAUD n'a pas pris part au vote.

40 - Programme de travaux 2002 - Voirie - Demandes de subventions - Modificatif à la délibération du 25 avril 2002

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- adopté ce programme de travaux dont le coût est estimé à 3 269 302 €,

- décidé de solliciter deux subventions de l'État, une pour les aménagements en faveur des deux roues et une dans le cadre de l'ORU pour l'aménagement de la Place Jean Moulin,

- décidé de solliciter une subvention du Département du Doubs dans le cadre du contrat CITE pour l'aménagement de la liaison Ouest.

41 - Informations diverses

M. le Maire a présenté à l'ensemble du Conseil Municipal les fiches cartonnées concernant les éléments essentiels du budget 2002 ainsi que les stylos marqués au nom de chaque élu.

42 - Question orale du groupe UDF - École de l'Internet

A la question du groupe UDF relative aux initiatives prises par la Ville pour faire avancer ce projet, et à l'état d'avancement du dossier, M. le Maire a répondu que l'obtention du label «École de l'Internet» nécessite la constitution par l'Université d'un dossier très complet et très difficile et que la Ville continue à apporter son soutien et à se positionner en qualité de partenaire pour accroître l'attractivité et la notoriété de l'Université.

43 - Réforme de l'Office National des Forêts - Motion proposée par la majorité municipale

A la majorité, douze Conseillers ayant voté contre et un s'abstenant, le Conseil Municipal a adopté la motion suivante présentée par la majorité municipale :

Parce qu'il devait faire face à de nouvelles missions (loisirs, protection de la nature), et parce que son fonctionnement rigide méritait une réorganisation, l'Office National des Forêts s'est engagé dans une profonde réforme structurelle nommée «Projet pour l'ONF».

Ce projet prévoit la suppression des 25 directions régionales au profit de 10 directions territoriales, et une restructuration totale des services de terrain et de proximité. Les surfaces de « triage » vont augmenter, les agents vont devoir se spécialiser et ne pourront plus gérer leur terrain de façon globale. Un chef d'Unité opérationnelle (Chef de groupe technique selon l'ancienne nomenclature), se verra responsable d'une surface deux fois supérieure.

Cette réforme induit, pour la Franche-Comté, une diminution de 10 % des effectifs d'ici 2006, soit la suppression de 68 emplois, hors RTT qui ne sera pas compensée.

Dans un souci de «gain de productivité», cette réforme va engendrer une augmentation des coûts de gestion pour les communes : de nombreuses tâches réalisées actuellement dans le cadre du régime forestier risquent de faire l'objet de contrats particuliers avec l'ONF et d'honoraires spécifiques.

La Ville de Besançon, représentée par le Conseil Municipal, tout en reconnaissant la nécessité d'une modernisation de l'ONF, regrette la précipitation avec laquelle cette réforme structurelle se met en place, ainsi que le manque de concertation avec les partenaires importants que constituent les collectivités qui possèdent des forêts.

La Ville de Besançon, comme de nombreuses communes de Franche-Comté, s'inquiète des conséquences que cette réforme peut avoir sur le travail que l'ONF réalise en partenariat avec la ville et de l'avenir du service forestier dans les forêts publiques.

En conséquence de quoi, le Conseil Municipal de Besançon émet les plus extrêmes réserves sur le projet de réforme présenté par l'ONF et lui demande instamment de reconsidérer ce dossier.

La séance est levée à 20 heures 30.

Hôtel de Ville, le 5 juin 2002
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

Françoise FELLMANN.

Affiché à Besançon le 5 juin 2002
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

Françoise FELLMANN.